

## COURS POUR LE PERSONNEL (hors programmation)



Hiver 2020

ACTIVITE	HORAIRE	INTERVENANT	LOCAL	DÉBUT-FIN/DURÉE	M	NM	REMARQUES
					SANS TAXES	SANS TAXES	
Yoga initiation et personnes déjà initiées	Ma 12h15 à 13h15	Marie-Pier D.	Lacerte 0195	14 janv.- 21 avril / 15 séances	104,00 \$	124,00 \$	1-2
Pilates au sol débutant/intermédiaire	Me 12h15 à 13h15	Sylvie	PEPS 0310	15 janv.- 22 avril / 15 séances	115,00 \$	138,00 \$	
Zumba	Ma 12h10 à 13h	Annie C-R	PEPS 00875	21 janv.- 21 avril / 14 séances	65,00 \$	98,00 \$	
KinCircuit	Ve 7h à 7h45	Gabrielle	PEPS 00873	17 janv. - 3 avril / 11 séances	67,00 \$	89,00 \$	3

1. Le matériel n'est pas fourni pour les séances hors PEPS, vous devez apporter votre propre tapis.
2. Le pavillon Lacerte n'est pas accessible par les corridors souterrains, vous devez utiliser les
3. Séance annulée pendant la semaine de lecture du 2 au 8 mars.

**Responsable : Hélène Bouffard**

**Information : Marie-Helene.Veilleux@sas.ulaval.ca / 418 656-2131 poste 406033**

**Inscriptions : 656-PEPS**

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le [www.peps.ulaval.ca](http://www.peps.ulaval.ca)

### REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

### NOTE

Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

### AVIS

#### Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

### REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.